

Règlement du Concours de dessins

ARTICLE 1 : Objet et thème du concours

La Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois organise un concours de dessins sur le thème Plan Climatique Air Energie Territorial « PCAET »

Ce concours se déroulera du 05 septembre au 07 octobre 2022.

Chaque dessin sera réalisé à partir du thème proposé par la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois dans le cadre de ses actions à la lutte du réchauffement climatique sur son territoire.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Le concours de dessins « PCAET » est ouvert à tous les élèves des classes CM1-CM2 du territoire de la CCRLCM. Un seul dessin par classe sera autorisé. La participation à ce concours est gratuite.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

L'inscription se fait durant la période du concours, par :

- mail : pcaet@ccrlcm.fr

En complétant le formulaire de participation au concours de dessins ci-joint.

ARTICLE 4 : Calendrier du concours

- Lancement du concours dès le 05 septembre 2022
- Date limite d'envoi ou de dépôt au siège de la CCRLCM (48 Avenue Charles Cros – 11200 Lézignan-Corbières) des dessins, le 07 octobre 2022
- Délibération du jury durant la semaine n°42/2022
- Remise des prix courant novembre 2022

ARTICLE 5 : Forme attendue des travaux transmis

Le dessin sera réalisé selon les conditions suivantes :

- sur un support au format de votre choix
- en format paysage ou portrait
- avec des feutres de couleur, des crayons, de la peinture ou tout autre matériel jugé intéressant par les participants (carton, paillettes, etc...)
- L'inscription de mots, phrases, dictons, slogans, ou collages sur les dessins est autorisée
- au dos du dessin, devront être notés le nom de l'école, le niveau de la classe ainsi que les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, mail de l'enseignant)

ARTICLE 6 : Le jury

Le jury sera composé d'un collège d'élus, d'agents administratifs de la CCRLCM (et de citoyens éventuellement).

ARTICLE 7 :

Les dessins seront présentés au jury et ils choisiront selon la qualité artistique et la pertinence par rapport au thème proposé : un dessin. En cas d'ex-æquo, le jury délibèrera afin de départager les éventuelles égalités.

ARTICLE 8 : Les prix

Une surprise pour la meilleure réalisation.
Pour tous les participants, chaque élève recevra un lot.

ARTICLE 9 : Droits d'auteur et d'image

Les participants pourront voir leur dessin exposé lors de la soirée ciné débat du 13 octobre 2022 à l'Espace Culturel des Corbières à Ferrals les Corbières. Mais également être utilisés sur des panneaux de sensibilisation ou autre support, créés par le service communication de la CCRLCM. En participant au concours de dessin « PCAET », le participant accepte de céder à titre gratuit la propriété exclusive de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle sur sa création, qui deviendra la propriété exclusive de la CCRLCM. Par conséquent, les dessins ne seront pas retournés aux participants et resteront la propriété de la CCRLCM. Ils pourront être utilisés sur tous les supports de communication de la CCRLCM (journal mensuel, site de la ville, réseaux sociaux, film, etc.)

ARTICLE 10 :

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 12 :

La CCRLCM décline toute responsabilité en cas d'annulation de la sortie offerte (pour raisons indépendantes de notre volonté, ou de force majeure) ou d'impossibilité pour le gagnant de s'y rendre (incompatibilité de jour ou d'horaire).

ARTICLE 13 :

En application de la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en téléphonant au service communication de la CCRLCM.